

Fiche technique de l'indice des prix de l'immobilier (IPIM)

Nomination :

Indice des Prix de l'Immobilier (IPIM)

Cadre du projet :

Suivi des prix des immobiliers à usage d'habitation.

Champ de l'indice :

- Biens immobiliers résidentiels neufs et anciens (Appartement, Maison et Villa).
- Biens fonciers (Terrains à usage d'habitation).

Ces indices sont confectionnés au niveau national, par type de bien et par grandes régions.

Objectifs :

- Améliorer le suivi du secteur immobilier : évolution des prix et du volume des transactions.

Source de données :

Base de données de la Direction Générale des Impôts (DGI) sur les transactions d'enregistrement des biens immobiliers.

Méthode de calcul :

L'indice est calculé sur la base des moyennes des prix du mètre carré selon la formule de Laspeyres chaîné.

Périodicité et année de base :

C'est un indice trimestriel base 100 année 2015.

Calendrier de diffusion :

Les résultats du trimestre « T » sont diffusés 45 jours après la fin du trimestre.

Résultats diffusés :

- Indice général.
- Indice par type de bien : terrain, appartement, maison.
- Evolution du volume des transactions.